

# Grand Thionville

M<sup>e</sup> Hellenbrand, bâtonnier, et M<sup>e</sup> Guénault-Jako, vice-bâtonnier, terminent leur mandat mais restent membres de l'ordre des avocats de Thionville. Photo RL



■ JUSTICE

barreau de thionville

## Assurer l'ordre parmi les avocats

Deux manifestations à Paris, autant à Thionville. Une collection de pancartes aux slogans revendicatifs. Une multiplication des assemblées générales exceptionnelles. Et des semaines de grève. Les avocats du barreau de Thionville ont donné de la voix ces deux dernières années, comme se le remémorent M<sup>e</sup> Marc Hellenbrand, bâtonnier, et M<sup>e</sup> Caroline Guénault-Jako, vice-bâtonnière. Tous deux achèveront leur bâtonnat (le premier piloté à deux têtes) en fin d'année après deux ans au service de l'ordre.

Outre le travail de représentation et celui de gérer en interne les différends entre avocats, avec leurs clients ou encore face aux magistrats, le binôme a porté plusieurs combats extérieurs au côté de son barreau. Il y a

d'abord eu l'angoisse de voir le tribunal de grande instance disparaître au profit d'un unique tribunal de première instance en Moselle, envisagé dans le projet de réforme de la garde des Sceaux. « *Enfin, on a gagné deux sites avec le nouveau tribunal d'instance à Thionville, accueillant aussi les prud'hommes, et la Maison du droit à Hayange* », se félicite M<sup>e</sup> Hellenbrand. Une autre inquiétude a mobilisé la profession en 2014 et en 2015 : celle de voir baisser le financement de l'aide juridictionnelle (AJ) qui permet aux plus démunis d'obtenir le droit d'être assisté d'un conseil. « *Mais la rémunération des avocats a été revalorisée, la dotation globale de l'AJ augmentée* ». Enfin, l'avènement d'avocats d'affaires, l'entrée de capitaux dans les cabi-

nets, prévus dans la loi Macron, n'ont pas vu le jour face à la grogne des avocats. Même la suppression de la postulation (qui fait intervenir obligatoirement un avocat local pour relayer, sur place, un confrère venant d'un barreau extérieur) ne pourra pas s'appliquer en Alsace Moselle, sous le coup du droit local. Malgré la succession de bonnes nouvelles qui ont suivi les mouvements de contestation, les porte-voix du barreau de Thionville disent rester vigilants, au sujet de la réforme sur la justice du XXI<sup>e</sup> siècle. Mais ils devraient retrouver un certain apaisement ces prochains temps. « *du moins sur les actions extérieures, à l'approche des élections présidentielles* », espère M<sup>e</sup> Guénault-Jako.

À compter de janvier, M<sup>e</sup> Marc Baerthelé

reprend le flambeau en tant que bâtonnier et M<sup>e</sup> David Jeanmaire deviendra vice-bâtonnier. Par ailleurs, une union thionvilloise des jeunes avocats vient d'être créée. Les conseils du secteur reprennent les permanences rémunérées en maison d'arrêt, dont ils étaient écartés ces dernières années. Et ils poursuivent leur engagement lors de permanences gratuites à la Maison de la justice et du droit à Hayange les vendredis après-midi (hors vacances scolaires), auprès du Centre communal d'action sociale à Thionville les trois premiers mercredis de chaque mois de 14 h à 17 h et auprès des Restos du cœur pendant la période hivernale une fois par mois. Des consultations sont également accessibles librement auprès des chambres du commerce et des métiers.